

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 octobre 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.**

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Tania Murphy, greffière adjointe

Absences : Madame Danie Deschênes, conseillère  
Monsieur Daniel Lauzon, conseiller

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2012-10-262 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

**7.1** Soirée ovations – achat de billets;

**7.2** Appel d'offres SC-2012-02 – déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la bibliothèque Marie-Uguay – octroi de contrat;

**7.3** Autorisation de paiement – ÉVOLUSON – spectacle Notre-Dame en fête 2012.

**7.4** Projet d'agroforesterie – Appui au CLD Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2012-10-263 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2012**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2012-10-264 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de septembre 2012, au montant de **440 025.01 \$**.

ADOPTÉE

2012-10-265 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2012 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de septembre 2012, au montant de **1 445 618.53 \$**.

ADOPTÉE

2012-10-266 **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-24 — RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins d'éliminer certaines coquilles et d'uniformiser les dispositions pour les marges et les cours; d'ajouter des normes encadrant l'implantation de « patio » sur les « terrasses riveraines »; de modifier les dispositions particulières, la grille des usages et normes et le plan de zonage pour la zone H-139;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 12 juin 2012 et que le premier projet de règlement no 437-24 a été adopté à la séance du 11 septembre 2012;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 octobre 2012;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-24 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter, **avec changement**, le second projet de règlement no 437-24 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage numéro 437 ».

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2012-10-267 **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 494 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 10 juillet 2012;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 494 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ».

Que copie de ce règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2012-10-268 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 496 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Le projet d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est déposé par le conseiller Jean Fournel en conformité avec l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

**2012-10-269 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-09, LOTS 2 068 265 ET 3 354 229 (103 RUE HUOT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2012-09 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que la partie arrière du terrain est déjà utilisée pour le stationnement des véhicules enregistrés et utilisés par les 2 commerces;

Considérant qu'une clôture avec haie délimite et restreint l'accès aux cours latérales et arrière;

Considérant que l'aire de stationnement en cour avant est essentiellement destinée à accommoder les clients (en partie pour du stationnement de courte durée);

Considérant que le propriétaire propose des aires de plantation dans les espaces situés entre les entrées charretières;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure no 2012-09, lots 2 068 265 et 3 354 229 concernant un immeuble situé au 103, rue Huot, telle que présenté sur le plan no C-01 du projet réalisé par David Hodgson, selon les 5 éléments dérogatoires suivants :

1. Aire de stationnement dans une cour avant ayant une profondeur de 9,94 mètres au lieu des 15 mètres prescrits à la réglementation;
2. Aire de stationnement sans bande de verdure entre le stationnement et l'emprise de la voie de circulation au lieu des 3 mètres prescrits à la réglementation;
3. Aire de stationnement sans espace entre le stationnement et le bâtiment principal au lieu du 1,50 mètre prescrit à la réglementation;
4. Une entrée charretière servant à la fois pour l'entrée et la sortie des véhicules avec une largeur de 4 mètres au lieu des 8 mètres prescrits à la réglementation;
5. Une entrée charretière par 17 mètres de largeur du terrain pour un total de 4 au lieu d'une entrée charretière par 25 mètres de largeur du terrain pour un total de 2 prescrits à la réglementation.

Et ce, conditionnellement à ce que :

- Les espaces situés entre les entrées charretières fassent l'objet d'un aménagement paysager devant, préalablement à sa réalisation, être approuvé par la responsable en urbanisme.

ADOPTÉE

**2012-10-270 DEMANDE DE LOTISSEMENT – SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE  
SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL**

Considérant que le projet respecte les normes minimales de lotissement exigées par le Règlement de zonage no 437;

Considérant que le projet est visé par l'article 5 du règlement no 493 constituant le site du patrimoine de l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal et requiert une autorisation du conseil municipal.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'accepter la demande de lotissement du lot 2 067 760 telle qu'illustrée sur le plan portant le numéro T11026-1-3, préparé par Benoit Rolland arpenteur-géomètre, en date du 16 août 2012.

ADOPTÉE

**2012-10-271 MODIFICATION APPELLATION DE LA RUE ANTOINE-HÉNAULT**

Considérant que des travaux sont en cours pour le prolongement de l'avenue Forest sur le territoire de NDIP;

Considérant qu'une nouvelle configuration sera faite pour l'intersection des rues Antoine-Hénault et Huot et que cela rend difficile de conserver le nom de la rue Antoine-Hénault.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de remplacer le toponyme de la « rue Antoine-Hénault » pour celui de « avenue Forest ».

Que madame Tania Murphy, greffière adjointe soit autorisée à présenter la demande à la Commission de la toponymie.

ADOPTÉE

**2012-10-272 APPEL D'OFFRES – GESTION DE COLLECTES DE FEUILLES MORTES – OCTROI DE CONTRAT À ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE**

Considérant que la Ville a procédé conjointement avec les villes de Vaudreuil-Dorion, Pincourt et L'Île-Perrot au processus d'appel d'offres pour la collecte de feuilles mortes pour les années 2012-2013;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes par la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1<sup>er</sup> octobre 2012;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres;

Considérant que chacune des villes membres de ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville accepte et adjuge la soumission à Entreprise sanitaire F.A. ltée, pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Vaudreuil-Dorion, Pincourt et L'Île-Perrot pour les années 2012 et 2013, avec option pour les années 2014 à 2016, aux taux unitaires suivants :

Collecte et transport par unité pour 2012 : **3.13 \$** pour 2013 : **4.25 \$**  
Disposition par tonne métrique pour 2012 et 2013 : **80 \$**

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-452-00-436.

ADOPTÉE

**2012-10-273 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR LA SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2012**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la séance ordinaire du conseil municipal prévue le 6 novembre 2012 soit modifiée afin qu'elle se tienne le mardi 13 novembre 2012 à 19h30 au Carrefour Notre-Dame.

ADOPTÉE

**2012-10-274 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – GABRIELLE SOUCISSE**

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive de NDIP;

Considérant que Gabrielle Soucisse représente l'élite sportive dans la discipline de la natation;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'octroyer une subvention pour l'année 2012 à **Gabrielle Soucisse** afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme de **1 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds jeunesse et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2012-10-275 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – LABORATOIRE GROUPE A.B.S. INC. – PROJET RUE LUCILLE-TEASDALE ET BOULEVARD VIRGINIE-ROY**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de retenir les services de laboratoire de Groupe A.B.S. inc. pour les services de laboratoire dans le cadre des travaux de la rue Lucille-Teasdale et du boulevard Virginie-Roy.

Ces honoraires sont remboursables par le promoteur à la Ville selon l'entente intervenue pour l'ouverture des rues.

ADOPTÉE

**2012-10-276 SOIRÉE OVATIONS – ACHAT DE BILLETS**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot est finaliste dans la catégorie publique, parapublique et municipale dans le cadre du Gala Ouations de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville achète 2 billets pour la soirée Ouations, laquelle se tiendra Chez Maurice à St-Lazare, le 14 novembre prochain, au coût total de **110 \$**, mesdames Marie-Claude B-Nichols et Danie Deschênes sont autorisées à participer à cette activité.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2012-10-277 APPEL D'OFFRES SC-2012-02 – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CARREFOUR NOTRE-DAME ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MARIE-UGUAY – OCTROI DE CONTRAT**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la bibliothèque Marie-Uguay;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 9 octobre 2012;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres SC-2012-02.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Excavation P. Gougeon**, pour le déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame et de la bibliothèque Marie-Uguay, pour la saison 2012-2013 et renouvelable pour deux saisons supplémentaires au coût forfaitaire de **10 800 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-719-00-435.

ADOPTÉE

**2012-10-278 AUTORISATION DE PAIEMENT – ÉVOLUSON – SPECTACLE NOTRE-DAME EN FÊTE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser le paiement de **13 320 \$** plus taxes à **ÉVOLUSON** pour la sonorisation, l'éclairage et la scène dans le cadre du spectacle de Notre-Dame en fête du 7 juillet dernier.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-526.

ADOPTÉE

**2012-10-279 PROJET D'AGROFORESTERIE – APPUI AU CLD VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant la volonté du conseil municipal de mettre en œuvre un projet d'agroforesterie à NDIP;

Considérant que la Conférence régionale des élus (CRÉ) Vallée du Haut-Saint-Laurent n'a pas retenu la demande de financement présentée par le CLD Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que le Conseil accorde un intérêt marqué à ce projet innovateur et porteur pour la Ville;

Considérant que ce projet est structurant pour la région et offre également une utilisation multiple du territoire et de ses ressources naturelles.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'appuyer madame Marie-Loup Tremblay du CLD Vaudreuil-Soulanges pour la mise sur pied du projet d'agroforesterie.

Que la CRÉ soit invitée à revoir son évaluation étant donné que ce projet aura un effet d'entraînement en stimulant d'autres initiatives régionales de même nature.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

Rapport du mois de septembre 2012 de la Gestion du territoire;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2012-10-280    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 20h07.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Marie-Claude B-Nichols  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Katherine-Erika Vincent  
Directrice générale

/vc

\*\*\*\*\*

